

JUIN
2025



L'INFO DE LA COMMUNE

ÉDITION SPÉCIALE ENVIRONNEMENT

www.buhl.fr

À BUHL ON AGIT



L'ÉDITO DU MAIRE

Yves Coquelle

Le développement durable est un concept qui désigne un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il repose sur trois piliers : l'environnement, l'économie et le social.

Il ne faut pas « sauver la planète » qui peut tout à fait se passer de nous mais bien assurer l'avenir des populations, nous, nos enfants, les générations à venir en préservant ce que cette planète peut nous offrir.

La consommation des ressources naturelles a atteint, aujourd'hui, un niveau tel que sa gravité menace de plus en plus terriblement l'Humanité.

Quelles ressources laisserons-nous à nos enfants mais aussi quels enfants laisserons-nous à la planète ?

Le changement climatique, les dérèglements de tout genre (guerres, épidémies, famine, etc.) nous concernent tous maintenant et nous aussi nous en sommes en partie responsable.

Comment agir ?

En comprenant ce qui se passe dans le monde tel que nous le vivons. Réfléchissons aux causes des guerres motivées par l'accaparament des ressources (les terres rares, l'eau, etc.), du changement brutal des conditions climatiques (inondations, canicules, etc.), de la perte de nos valeurs (individualisme) et de nos modes de vie (incivilités, insécurité).

Apportons des réponses, chez nous, à notre niveau.

Donc penser globalement et agir localement nous oblige à considérer notre environnement dans sa globalité et à prendre des mesures dans nos communautés, villes et villages.

La plupart des décisions et actions du Conseil Municipal de Buhl se développent, avec pour toile de fonds, la prise en compte de cet impératif du développement durable.

Cette démarche est sous-jacente à toutes nos délibérations et nous avons souhaité vous les présenter dans ce document.

Votre Maire,
Yves Coquelle





MILIEUX NATURELS

le choix de la préservation



Plusieurs actions ont été menées récemment. En abattant les frênes le long du Murbach, et en favorisant la régénération naturelle ou en implantant diverses essences sur les rives du ruisseau, nous avons favorisé la lutte contre la chalarose, maladie tueuse des frênes.

Ça repousse déjà !

Les écoles de Buhl disposent désormais d'un superbe verger pédagogique où les élèves, au fil des saisons, apprennent la vie des arbres en général et des fruitiers en particulier.

Mmmm les tartes à venir...



Préserver l'environnement passe aussi par les stratégies élaborées dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), en cours d'élaboration, visant à limiter la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers, ici à Buhl.



DES ARBRES

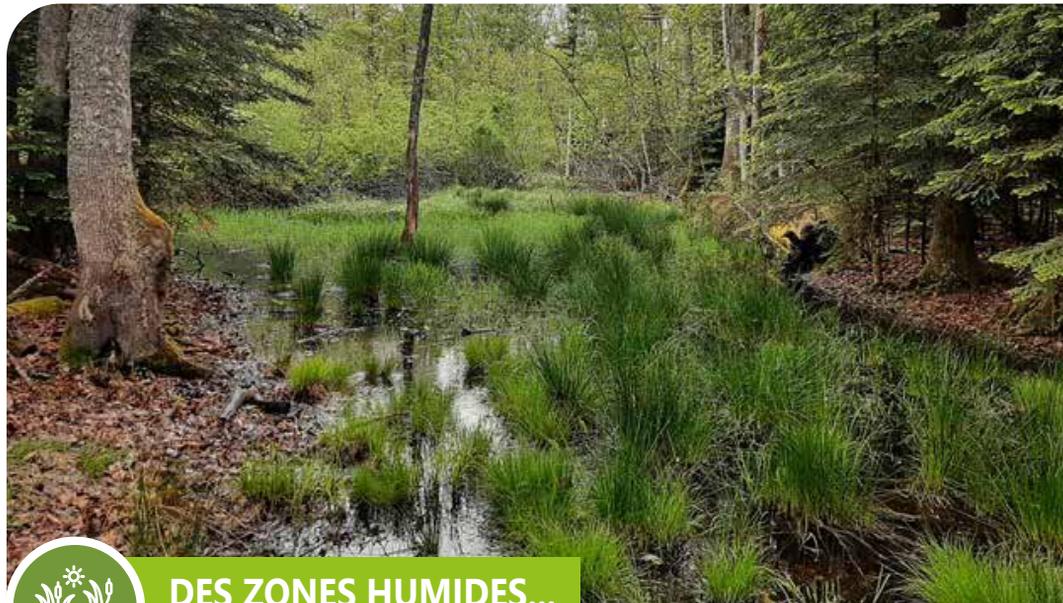
pour nos enfants

De nouvelles essences d'arbres...
la forêt de nos enfants !

En partenariat avec l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal s'est engagé à implanter de nouvelles essences d'arbres dans la forêt communale (cèdre de l'Atlas, pin laricio, érable sycomore etc.).

Plus résistantes aux changements climatiques en cours, elles assureront la résilience de nos boisements.





DES ZONES HUMIDES... *la biodiversité protégée*

Deux zones humides sont entretenues sur le ban de Buhl, dans le vallon des Weihermatten-Brewel, en contrebas du Kanterlackerweg et dans la forêt du Schimberg.

Elles foisonnent de vie et permettent à une faune et une flore diversifiées de s'épanouir.

Ce sont aussi des lieux d'apprentissage pour les élèves des écoles. La commune soutient donc les initiatives en ce sens des deux associations bulhoises « Nature au cœur » et « Buhl Environnement ».



+ d'infos

à propos de l'association sur :
www.lanatureaucoeur.fr

On rappelle aussi que la commune est labellisée « Commune Nature » depuis 2014. Cela signifie que les services de la voirie n'utilisent plus de produits chimiques pour désherber et pour entretenir les espaces verts.



UN MUR *des oiseaux*

En réhabilitant et reconstruisant les murs en pierre du vignoble de Buhl, la commune poursuit deux objectifs :

- Sauvegarder notre patrimoine
- Implanter des nichoirs pour les oiseaux.

Plusieurs opérations de ce type ont été réalisées ces dernières années en collaboration avec l'association « Buhl Environnement »



+ d'infos

à propos de l'association sur :
buhl-environnement.com



DES ABEILLES,

des insectes et encore des oiseaux.



Le fleurissement de la commune par les particuliers et les services municipaux favorise la vie de nos petites pollinisatrices. Et ça fonctionne : il n'y a pas moins de quatre apiculteurs à Buhl.

Bientôt les jardiniers de la commune vont créer une « zone à bzzz » spécialement aménagée en prairie fleurie pour les abeilles, rue de la Fabrique.



Outre l'aménagement des nichoirs dans les murs du vignoble, des nids d'hirondelles ont été installés sous les débords de toiture de la salle de gymnastique. Elles adorent « boulotter » les moustiques..!

Un nichoir pour une chouette Effraie a été installé dans le clocher de l'Eglise : gare aux pigeons !



QUELLE ÉNERGIE...

les énergies renouvelables

Quelles énergies plutôt. Dès son installation le Conseil Municipal a souhaité faciliter, inciter à la production et à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Ainsi une aide est versée à tous les particuliers qui installent, chez eux, des panneaux photovoltaïques (renseignement en mairie). En tout, de 2020 à 2024 ce sont quinze foyers qui ont bénéficié de l'aide.





ÉNERGIES *vertes*

Nous avons d'ores et déjà engagé une réflexion sur la faisabilité d'un projet de centrale photovoltaïque qui prendra place aux ateliers municipaux et qui permettrait concrètement à la commune de produire de l'électricité « verte », renouvelable.

De même, en soutien à l'entreprise Caléo, la commune va favoriser la construction d'un réseau de chaleur et d'une unité de production d'eau à haute température produite à partir du bois et de la bio-masse. Cette unité de production se situera dans la zone artisanale et desservira les logements de la Cité Rogelet ainsi que le Cercle dans un premier temps. Par la suite elle pourra desservir le site qui sera aménagé à la place de l'ancienne « Tôlerie ».



PÉDALEZ, PÉDALEZ... *place aux vélos.*



On se déplace à vélo pour les trajets courts, voire pour se promener.

Là aussi le Conseil municipal s'est engagé fortement. Tout d'abord il a investi dans la piste cyclable qui traverse la commune du carrefour de la Tour Eiffel jusqu'à l'entrée de Schweighouse. Désormais les rues en « sens interdit » seront autorisées aux cyclistes. Ensuite, comme pour les panneaux photovoltaïques, la commune verse une subvention pour l'achat de vélos électriques. De 2020 à 2024 ce sont cinquante sept cyclistes qui ont bénéficié de l'aide.



UNE MEILLEURE GESTION de l'éclairage public.



Une meilleure gestion de l'éclairage public a permis des résultats plus que satisfaisants grâce à des investissements annuels constants. Ainsi grâce au remplacement systématique des ampoules par des « leds » et la réduction de l'éclairage nocturne, la charge financière de l'éclairage public est passé de 35 000€ en 2020 à 18 000€ en 2024 et la consommation électrique de 220 000 kW à 53 000 KW. Impressionnant !

Ce programme se poursuivra jusqu'en 2027 où l'ensemble du parc sera mis à niveau. Cerise sur le gâteau et non des moindres : la faune nocturne en a tiré le plus grand profit. Il n'y a pas que les sous qui comptent !

Enfin la commune envisage l'installation d'une borne de recharge, pour les véhicules électriques, place du Marché.



Le recyclage c'est la préservation des ressources, les nôtres et celles des générations futures de demain.



ET LE CITOYEN... l'aide des buhlois.

La part sociale du développement durable, ce sont nos solidarités, si manifestes à Buhl, lors de la crise du Covid, de l'aide massive des particuliers lors de l'invasion de l'Ukraine, la richesse et la diversité de nos associations, les actions menées lors de la journée citoyenne ou à destination de nos aînés.

Ce sont nos engagements pour que nos enfants bénéficient des outils pédagogiques nécessaires à leur éducation (plateau sportif, périscolaire, etc.)

Ce sont les décisions du Conseil Municipal pour maintenir le bien être, la sécurité et le cadre de vie des buhlois.



PLANTONS *un arbre*

En menant cette opération, en recourant au mécénat des entreprises locales, le Conseil Municipal a souhaité faire une action à la fois symbolique, inciter ceux qui disposent d'un terrain à planter des arbres en créant concrètement quelques îlots de fraîcheur (place du marché, Tour Eiffel, place de la rue du cordonnier, etc). Plus d'ombre, moins de chaleur...

De même, la démolition des maisons qui jouxtent la Mairie, permettra l'aménagement d'un square végétalisé à leurs places.



+ d'infos

www.ville-buhl.fr/La-commune/Environnement.html



Mairie de Buhl

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Mardi de 14h à 17h / Vendredi de 8h30 à 12h

Déchetterie de Buhl (rue de la Fabrique)

Fermée le mercredi et le dimanche

Horaires d'ouverture période hivernale (1er novembre au 31 mars) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h / Samedi de 8h à 17h

Horaires d'ouverture période estivale (1er avril au 31 octobre) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h / Samedi de 8h à 18h

Rappel d'urbanisme

L'édification de constructions (abris de jardin, clôtures, murs, piscine, terrasse ...) est soumise à autorisation préalable de travaux. Les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune : www.ville-buhl.fr

iliwap



NOUVEAU

En direct de la Commune.
Téléchargez l'appli !

